

REGIE DE L'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE CORNOUAILLE
Désignation des membres du Conseil d'exploitation

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 8 décembre 2017 à 14 heures, dans la salle de réunion de la Criée du Guilvinec.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 16 titulaires

Nombre de voix délibératives : 17

- Nombre de délégués titulaires présents : 16
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 0
représentant 17 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération précédente, le comité syndical vient d'adopter les statuts de la régie à autonomie financière de l'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, statuts qui précisent que son conseil d'exploitation est composé de 25 membres.

En application des articles L2221-1 et suivants du CGCT, le président propose au comité syndical de désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie et de convoquer le premier conseil d'exploitation de la régie.

Sont membres du Conseil d'exploitation :

13 membres issus du comité syndical dont :

- le Président du Comité syndical,
- la 1^{er} Vice-Présidente,
- une Vice-Présidente élue par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale ;
- le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération,
- la Vice-Présidente élue par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,
- le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz,

- le Vice-Président élu par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Douarnenez Communauté.
- Le Maire (ou son représentant) de chacune des 10 communes d'implantation des ports (Douarnenez, Audierne, Plouhinec, Penmarc'h, Le Guilvinec, Treffiagat, Loctudy, Ile-Tudy, Plobannalec-Lesconil, Concarneau)
- 2 membres titulaires représentant les usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie. Ces deux membres titulaires ont chacun un membre suppléant.

En conséquence,

- Vu la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des ports de plaisance de Cornouaille par la précédente délibération ; et l'approbation des statuts annexés,
- Vu l'article R2221-5 du CGCT ;

Monsieur le président propose de désigner les 25 membres suivants :

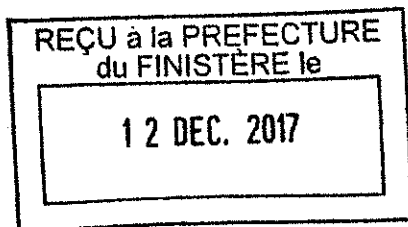
- M. Michaël Quernez
- Mme Nicole Ziegler
- Mme Gaël Le Meur
- M. André Fidelin
- Mme Christine Zamuner
- M. Bruno Le Port
- M. Erwan Le Floc'h
- Mme Nathalie Tanneau
- Mme Jocelyne Poitevin
- M. Michel Dion
- M. Eric Jousseaume
- M. Jean-François Marzin
- Mme Françoise Pencalet
- M. le Maire de Douarnenez
- M. le Maire d'Audierne
- M. le Maire de Plouhinec
- M. le Maire de Penmarc'h
- M. le Maire du Guilvinec
- Mme la Maire de Treffiagat
- Mme la Maire de Loctudy
- M. le Maire de l'Île-Tudy
- M. le Maire de Plobannalec-Lesconil
- M. le Maire de Concarneau
- M. Christian Gadonna (titulaire) - M. Jacques Le Gall (suppléant)
- M. Jean-Paul Le Gallo (titulaire) - M. Gérard Rabier (suppléant)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DESIGNE LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION :

- M. Michaël Quernez
- Mme Nicole Ziegler
- Mme Gaël Le Meur
- M. André Fidelin
- Mme Christine Zamuner
- M. Bruno Le Port
- M. Erwan Le Floc'h
- Mme Nathalie Tanneau
- Mme Jocelyne Poitevin
- M. Michel Dion
- M. Eric Jousseaume
- M. Jean-François Marzin
- Mme Françoise Pencalet
- M. le Maire de Douarnenez
- M. le Maire d'Audierne
- M. le Maire de Plouhinec
- M. le Maire de Penmarc'h
- M. le Maire du Guilvinec
- Mme la Maire de Treffiagat
- Mme la Maire de Loctudy
- M. le Maire de l'Île-Tudy
- M. le Maire de Plobannalec-Lesconil
- M. le Maire de Concarneau
- M. Christian Gadonna (titulaire) - M. Jacques Le Gall (suppléant)
- M. Jean-Paul Le Gallo (titulaire) - M. Gérard Rabier (suppléant)

Le premier conseil d'exploitation de la régie est convoqué le 20 décembre à 10 heures.



Le Président du Syndicat Mixte des Ports de
Pêche-Plaisance de Cornouaille,


Michaël Quernez

Acte rendu exécutoire 12/12/2017
Après envoi en préfecture le 12/12/2017
Et publication ou notification le 12/12/2017